

Compte rendu de la séance du 02 décembre 2014

Secrétaire(s) de la séance: Ginette DAUBRESSE

Ordre du jour:

- Décision modificative pour crédits supplémentaires
- Adhésion au Groupement de commandes Electricité
- Divers

L'an deux mille quatorze, le deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Michel CAILLIEREZ, Maire, en suite de la convocation du 25 novembre 2014 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Délibérations du conseil:

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la (2014 040)

Vu que depuis le 1er juillet 2014, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels.

Vu que cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1er juillet 2007.

Vu qu'aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Vu que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché.

Vu que, pour leurs besoins propre d'énergie, ces personnes publiques - et notamment les collectivités territoriales - doivent recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L. 331-4 du Code de l'énergie.

Vu que la loi n°2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, prévoient la disparition progressive des tarifs réglementés d'électricité

selon le calendrier suivant :

au 1er janvier 2016, sites dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVa (tarifs jaunes et verts)

Vu la délibération de la FDE62 en date du 04 septembre 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Ecurie d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, la FDE62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Délibère :

Article 1er : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fournitures de services associés, coordonné par la FDE62 en application de sa délibération du 04 septembre 2014 et décide d'adhérer au groupement.

Article 2 : La participation financière de la commune d'Ecurie est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

Article 3 : Autorise Jean Michel CAILLIEREZ, Maire, à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

Adhésion service instruction autorisations urbanisme CUA (2014 041)

Monsieur GUFFROY, adjoint aux finances et conseiller communautaire à la CUA informe l'ensemble du conseil Municipal, du projet de mutualisation des autorisations d'urbanismes au sein de la Communauté Urbaine d'Arras.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer abandonne en effet ce service gratuit pour les communes à compter du 1er juillet 2015.

A ce titre, la CUA propose de créer un service dédié à l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine dont le coût sera à leurs charge.

Concernant la commune d'Ecurie, le coût aproximatif annuel serait de 3 357 €.

La commune n'ayant pas le personnel qualifié à ce jour pour instruire l'intégralité des autorisations d'urbanismes, M. guffroy propose d'adhérer au service mutualisé communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du 1er adjoint, décide d'adhérer au service mutualisé commuautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la CUA.

Vote : 6 pour et 4 contre

Sujets abordés lors du conseil :

- Projets valorisation du patrimoine :

Madame PIGNON, adjointe aux liens sociaux et aux relations avec les écoles, informe l'ensemble du conseil Municipal d'une proposition d'étude pour la réalisation d'un parcours du patrimoine immatériel en complément du projet de mise en valeur du patrimoine.

Le but de ce projet est d'écrire la mémoire du village. Un groupe d'étudiants sera présent les 28 et 29 janvier 2015 sur la commune afin de rencontrer les habitants du village.

Les projets seront présentés à l'occasion des voeux le vendredi 09 janvier 2015.

- Investissements :

Les jeux pour les écuriades ont été commandés afin de renouveler les anciens. Une tour toboggan et deux balançoires seront misent en place ainsi qu'une structure d'activités dédiée aux anciens.

- Rappel des manifestations à venir :

Mercredi 17 décembre 2014 : Goûter spectacle de Noël pour les enfants jusqu'à 12 ans

Mercredi 31 décembre 2014 : Réveillon du jour de l'an

Vendredi 09 janvier 2015: Cérémonie des voeux